

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Etaients présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, Mme MAZEAU, M. AMRANE, Mme SOL, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, M. ZAOUI, M. ROGER, M. PETITTA, M. LIBANIO COUTINHO, Mme DE JESUS CARLOS, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, Mme LEFORT, M. DUPERRON, Mme DELEN, M. MOUCHEL, Mme CHERIF, Mme HUON, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, Mme PETIT, M. PINTO CORDEIRO, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. OUAREM (pouvoir à Mme MAZEAU), Mme LELU VALNOT (pouvoir à M. GENDRE), M. LAROSE (pouvoir à Mme DE JESUS), M. VIMARD (pouvoir à Mme DIARD), M. LE MEUR (pouvoir à Mme CHERIF), Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH) M. LAMAOU (pouvoir à Mme ROLLY). M. FOUILLEUL (pouvoir Mme PETIT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h30.

Deux délibérations ont été remises sur table :

- N° 2 modifiée
- N°2 bis délibération supplémentaire

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès-verbal du 5 avril 2016

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Le Maire a signé 26 décisions au total

- | | |
|-------------|--|
| N° 2016/71 | Convention de mise à disposition d'un local Bâtiment Normandie entre la société France Habitation, l'APES et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois |
| N° 2016/109 | Signature d'une convention avec l'association La Compagnie Le Reflet du Val d'Orge |
| N° 2016/128 | Signature d'un contrat d'engagement avec la société Prestatech-artifices pour le feu d'artifice mercredi 13 juillet 2016 |
| N° 2016/115 | Convention avec le CIG service Prévention des risques professionnels |
| N° 2016/126 | Formation du Personnel - CIRIL |

- N° 2016/131 Convention avec le CIG, service Médecine préventive
- N° 2016/139 Formation du Personnel - CILA
- N° 2016/62 Marché d'acquisition de livres scolaires et non scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles pour l'année 2016
- N° 2016/113 Signature d'une convention entre Afrique France et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2016/119 Convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association Quatuor Anches Hantées
- N° 2016/123 Signature de la convention de partenariat passée entre l'association A Portée d'Arts et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2016/108 Convention d'occupation du domaine public avec la société Free Mobile
- N° 2016/110 Désherbage et traitement du patrimoine arboré contre les nuisibles - Signature de marché
- N° 2016/111 Maîtrise d'oeuvre pour la requalification de l'ancienne piscine - Signature de marché
- N° 2016/112 Mise à disposition de 3 minibus publicitaires de 9 places - Années 2016-2019 - Signature de marché
- N° 2016/114 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Section Football du 23 au 26 juin 2016 (2 mini bus) - Signature de la convention
- N° 2016/116 La démolition, le déplombage et le désamiantage d'un bâtiment existant de l'école élémentaire F. Buisson - Signature de marché
- N° 2016/117 Marché de mobilier urbain - Signalétique de proximité - Signature de marché
- N° 2016/118 Maintenance du parc de photocopieurs - Signature de marché année 2016
- N° 2016/107 Contrat de location/maintenance imprimante avec la société Xerox
- N° 2016/122 Restructuration de la salle de restauration Cocheris - Signature de marché
- N° 2016/127 Assistance à maîtrise d'ouvrage - Equipements de cuisine à l'école Cocheris - Signature de contrat
- N° 2016/134 Acquisition d'un car d'occasion - Signature de marché
- N° 2016/130 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour local régulateur place Franklin Roosevelt
- N° 2016/124 Ligne de trésorerie année 2016
- N° 2016/125 Ligne de trésorerie année 2016

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 -Mise à jour du tableau des effectifs

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs :

Il est proposé :

La transformation de :

- 1 poste d'adjoint technique ppal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, il s'agit de transformer ce poste d'avancement suite à un départ à la retraite (J. CUVILIER) en un grade de base afin de nommer un agent, soit - 101 points d'IM.
- 1 poste de cadre de santé et 1 poste de puéricultrice cadre de santé en 2 postes de cadre de santé de 2^{ème} classe (Mmes CARRIC et GABETTE), suite à la réforme des cadres de santé, soit +50 points d'IM.
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il s'agit d'intégrer un agent par la voie de l'intégration directe (Mme SENECA), soit + 0 point d'IM,
- Les autres postes concernent les avancements de grade, soit + 248 points d'IM.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 9 abstentions (M. Pouch, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

2 Bis - Création d'un emploi permanent de catégorie A- Directeur des systèmes d'information (DSI)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la création d'un poste de Directeur des Systèmes d'Information (cadre A), en vue de renforcer le service informatique.

Des postes vacants au grade d'Attaché et d'Ingénieur existent déjà au tableau des effectifs pour permettre le recrutement sur l'un des ces postes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Monsieur le Maire de Saint-Michel sur orge et l'agent, de mettre à disposition à hauteur de 50 % de son temps, un cadre de Santé employé par la Ville de Saint-Michel sur Orge, afin d'exercer les fonctions de Coordinatrice de la Petite Enfance au sein de nos services.

Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée d'un an après signature d'une convention de mise à disposition.

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur de 50%.

Même si cette information du conseil municipal n'est obligatoire que pour la collectivité d'origine (Saint Michel sur Orge) comme le prévoit le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal qu'une telle « mutualisation » s'inscrit dans la même démarche que celle initiée le 1^{er} décembre 2015 par la mise à disposition du Directeur du Conservatoire de Sainte Geneviève en direction de la Commune de Saint Michel sur orge

3 -Fixation de la participation des familles aux accueils de loisirs extra scolaires maternels et primaires - Année 2016-2017

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

4 -Restauration scolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

5 -Fixation de la participation des usagers aux accueils périscolaires maternels et élémentaires - Année 2016-2017

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

6 -Fixation des droits d'adhésion aux cours municipaux de gymnastique - Section gymnastique séniors - Saison 2016/2017

FIXE les droits d'adhésion aux cours de gymnastique municipale seniors pour la saison sportive 2016-2017 à 67,67 €

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

7 -Droits d'adhésion au Centre municipal sportif des Aunettes - Saison 2016/2017

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

8 -Conditions générales de mise à disposition des installations sportives du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Augmentation de 1%

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki), 8 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

9- Conservatoire municipal de musique, danse, art dramatique, arts plastiques de Sainte Geneviève des Bois

Signature de 3 conventions entre les conservatoires des villes de Ste Geneviève des Bois et St Michel Sur orge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 3 conventions pour une application à la rentrée 2016/2017 du conservatoire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 -Incorporation d'un bien sans maître cadastré section BL 174 sis chemin des Près

DECIDE d'incorporer le bien cadastré section BL n° 174, d'une superficie de 145 m², sis Chemin des Près dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dudit bien dans le domaine communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 -Incorporation d'un bien sans maître cadastré section BL 176 sis chemin des Près

DECIDE d'incorporer le bien cadastré section BL n° 176, d'une superficie de 320 m², sis Chemin des Près dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dudit bien dans le domaine communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 -Incorporation d'un bien sans maître cadastré section AI n°14 sis 17 rue Henri Barbusse

DECIDE d'incorporer le bien cadastré section AI n° 14 sis 17 rue Henri Barbusse, d'une superficie de 495 m², dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dudit bien dans le domaine communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13-Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour la requalification de l'ancienne piscine

AUTORISE Monsieur Julien BELLER à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de procéder à la requalification de l'ancienne piscine sise sur la parcelle AO n° 24, en vue d'y réaliser un lieu collaboratif.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

14 -Cession de la propriété sise 33 avenue de Brétigny

DECIDE de céder le bâtiment 33 avenue de Brétigny constitué de 12 logements, situé sur la parcelle cadastrée section AY n° 366, devant faire l'objet d'une division pour une cession d'assiette foncière de 1 359 m² au prix estimé par les domaines soit 767 000 euros à la Société ESSONNE HABITAT.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 contre (M. Zlowodzki).

15 -Cession de la propriété sise 5 rue de la Lamartine

DECIDE de céder le bâtiment 5 rue Lamartine constitué de 4 logements, situé sur la parcelle cadastrée section BD n° 184, devant faire l'objet d'une division pour une cession d'assiette foncière de 520 m² au prix estimé par les domaines soit 245 000 euros à la Société ESSONNE HABITAT.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 contre (M. Zlowodzki).

16 -Cession de la propriété sise 120 route de Longpont

DECIDE de céder le bâtiment 120 route de Longpont, constitué de 6 logements, situé sur la parcelle cadastrée section BL n° 28, devant faire l'objet d'une division pour une cession d'assiette foncière de 1027 m² au prix estimé par les domaines soit 384 000 euros à la Société ESSONNE HABITAT

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 contre (M. Zlowodzki).

17 -Cession de la propriété sise 64 avenue Régiment Normandie Niemen

DECIDE de céder le bâtiment 64 avenue Régiment Normandie Niemen constitué de 5 logements et d'un ancien réfectoire situé sur la parcelle cadastrée section BC n° 314, devant faire l'objet d'une division pour une cession d'assiette foncière de 1 533 m² au prix estimé par les domaines soit 452 500 euros à la Société ESSONNE HABITAT

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 contre (M. Zlowodzki).

18 -Signature d'une convention de partenariat avec ERDF pour l'embellissement d'un transformateur

APPROUVE les termes du projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ERDF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19 - Approbation d'un plan d'actions sur l'égalité femmes/hommes dans la vie locale

APPROUVE la mise en place d'un plan d'actions pour promouvoir l'égalité Femmes/Hommes dans la vie locale, notamment dans le domaine :

- de la représentation politique de la femme,
- dans le partenariat pour promouvoir cette égalité,
- dans la préservation de cette égalité en tant qu'employeur,
- dans la reconnaissance du droit au logement,
- dans la reconnaissance de la violence sexuée.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 abstention (M. Zlowodzki).

20 –Engagement sur le Plan de lutte contre les discriminations

APPROUVE la mise en place un plan d'actions pour lutter contre les discriminations en tant qu'employeur mais également en tant que donneur d'ordres :

- Dans la lutte pour le recrutement des travailleurs handicapés sur la ville
- Dans un programme d'échanges et de formation de son personnel dans plusieurs thématiques telles que la laïcité, l'égalité femmes/hommes
- Dans une attention particulière portée au public en difficulté d'emploi
- Dans une politique d'échanges et de formation envers un public jeune

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour, 1 abstention (M. Zlowodzki).

21 -Stratégie locale en faveur de la biodiversité

APPROUVE un plan d'actions en faveur de la biodiversité :

- favoriser la biodiversité grâce à la gestion différenciée,
- préserver le vivant grâce à la réduction du recours aux produits phytosanitaires,
- affirmer la préservation du patrimoine arboré de la ville,
- favoriser la vie nocturne,
- susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne piscine - avenant n°1 - coût des travaux au stade APD –Julien Beller architecte

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché précité avec l'architecte Julien Beller, titulaire du marché, portant sur une augmentation de ses honoraires de 1 009,25€HT (avec OPC),

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

23 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation/extension de la salle de la bergerie-côté des travaux au stade APD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché précité avec l'architecte Christian ROTH, titulaire du marché, portant sur une baisse de ses honoraires de - 67,61€HT.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

24 -Marché de chauffage - Avenant n°3 - Ajustement des NB prévisionnels – Suppression résidence J. Rostand

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au marché de chauffage en moins value (– 35 820,03€HT)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25- Constitution d'une Commission d'Aménagement

DECIDE de constituer une Commission d'Aménagement composée d'un Président, de 5 titulaires et 5 suppléants,

DESIGNE Monsieur Brahim OUAREM, Président, en qualité de personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention d'aménagement, et, si besoin, à saisir la commission pour avis préalable à tout moment de la procédure et autant que de besoin,

DESIGNE au sein de cette commission ses représentants :

Membres titulaires :

- Monsieur Philippe DECOMBLE
- Monsieur Dominique GENDRE
- Madame Jacqueline DIARD
- Madame Elodie SOL
- Monsieur Yassin LAMAOU

Membres suppléants :

- Madame M. Thérèse LELU VALNOT
- Monsieur Celso LIBANIO COUTINHO
- Madame Danielle VADROT
- Monsieur Mohamed ZAOU
- Madame Sophie GODAR

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

26 - Opération d'aménagement sur les FRANGES III - Lancement de la consultation sur la concession d'aménagement

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une procédure de consultation qui permettra de désigner le concessionnaire d'aménagement de l'opération des Franges III,

DIT qu'afin d'assurer le respect des dispositions contenues dans l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et dans son décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016, une publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes sera publiée au JOUE, au BOAMP, au Moniteur et dans une publication du profil d'acheteur de la ville « achatpublic.com »

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) 1 abstention (M. Zlowodzki).

27 -Garantie communale accordée à la société Essonne Habitat

La SA ESSONNE HABITAT sollicite la garantie communale pour un emprunt de 3 809 880 euros contracté auprès de la C.D.C. pour l'acquisition de 47 anciens logements Instituteurs dont la ville est propriétaire.

Ces logements sont situés 33 avenue de Brétigny (12 logements), 5 rue Lamartine (4 logements), 120 route de Longpont (6 logements), 64bis rue Normandie Niémen (5 logements), 42 avenue de l'Eperon (6 logements) et 7 rue Roger Martin du Gard (14 logements).

Le financement de l'opération se décompose de la manière suivante :

- Subventions collecteurs du 1% : 135 000€(2.94% de l'opération),
- Prêts CIL : 312 000€(6.8% de l'opération),
- Fonds propres : 329 000€ (7.17% de l'opération),
- Prêt CDC : 3 809 880€(83.08% de l'opération).

Ce prêt se décompose en 4 parties :

Le Foncier : 157 833€(PLAI Foncier) et 985 131€(PLUS Foncier) au taux de 1.23% sur 60 ans

Le bâti : 368 277€(PLAI Foncier) au taux de 0.55% et 2 298 639€(PLUS Foncier) au taux de 1.35% sur 40 ans

En contrepartie de la garantie octroyée, ESSONNE HABITAT nous réserve 19 logements soit 40 %, ce qui est exceptionnel au regard du contexte particulier du rachat de ce patrimoine.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 5 voix contre (M. Zlowodzki M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève), 4 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar)

28 -Budget supplémentaire de l'exercice 2016 du budget principal

RAPPELLE que conformément à la délibération du Conseil Municipal, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 a été affecté :

- ◆ D'une part, au besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour **2 067 701.88 €**
- ◆ D'autre part, en excédent antérieur reporté sur la section de fonctionnement pour **140 106.46 €**

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2016, lequel est arrêté ainsi qu'il suit :

✓ Section d'Investissement	3 290 762.62 €
✓ Section de Fonctionnement	1 114 501.00 €

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 8 voix contre (M. Pouch, M. Zlowodzki Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Godar, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

29 –Motion contre les actuelles propositions de transaction de la SFIL et de la Caisse d'Epargne Ile de France

PREND ACTE de ce que la SFIL et la Caisse d'Epargne Île-de-France ne formulent pas à ce stade de propositions de réaménagement équitables,

REGRETTE que la SFIL et la Caisse d'Epargne Île-de-France refusent de prendre en charge une part des Indemnités de Remboursement Anticipé suffisante pour rendre une transaction supportable par la commune,

CONSTATE qu'en l'état des négociations, une transaction est inenvisageable avec l'une ou l'autre des deux banques,

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

La séance est levée à 1h15

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT